

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à Roquevaire sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2024

**Délibération n° : 442-2024**

**Annexe :**

**PJ 1 :** Rapport d'orientations budgétaire 2024

**PJ 2 :** Plan Actions 2024

**Membres en exercice : 38**

**Membres présents : 20**

**Pouvoirs : 8**

**Excusés, absents : 10**

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre EMERIC

**Présents(es):**

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Marie-Laure PONCHON

Georges BOTELLA

**Pouvoirs :**

**Monsieur Ollivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans-les-Pins, a donné pouvoir Monsieur Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers ;

**Monsieur Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

**Monsieur Vincent AYALA**, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur ;

**Monsieur Georges LUVERA**, délégué de la commune de Trets, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur ;

**Monsieur Jean-Yves DOLISI**, délégué de la commune de Riboux, a donné pouvoir à Madame Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes ;

**Monsieur Didier REAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;



Une autre vie s'invente ici

**Madame Véronique MIQUELLE**, déléguée du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;

**Madame Jacqueline BOUYAC**, déléguée de la Région Sud-PACA, a donné pouvoir à Monsieur Georges BOTELLA, délégué de la Région Sud-PACA.

**Excusés(es), absents(es) :**

Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Jean-Raymond NIOLA, Madame Cathy SILVY, Madame Sophie LEMETER, Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Monsieur François de CANSON.

**Etaient également présents, sans voix délibérative :**

Madame Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Jean-Jacques LEBBOS, Président du Conseil de Parc ; Jean-François RICHON, Service Expertise écologique & Paysage du Pôle transition écologique & énergétique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Monsieur Philippe SUSINI, chargé de mission Environnement du département des Bouches-du-Rhône ; Monsieur Patrick PEQUIGNOT du service ingénierie ENS du département du Var.

Equipe du Parc : Monsieur Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Madame Amandine CARRÉ, Responsable administrative et financière ; Monsieur Thierry DARMUZEY, Responsable du pôle Paysage, biodiversité et gestion de l'espace et Chargé de mission Patrimoine naturel.

**Vu :**

- \* Les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- \* le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III ;
- \* La délibération n°11-2012 du Comité syndical en date du 4 octobre 2012 relative à l'assimilation du Syndicat mixte à une commune de 2 000 à 10 000 habitants ;
- \* le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- \* le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé.

**Considérant que :**

- \* Dans les Établissements Publics Administratifs (EPA) de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- \* Ce rapport donne lieu à un débat et qu'il est transmis au représentant de l'État dans le département.

**Monsieur le Président expose :**

Le Président propose d'engager le débat d'orientation budgétaire afin de pouvoir voter le budget au prochain comité syndical. Il présente les éléments budgétaires en s'appuyant sur le rapport d'orientation budgétaire (en pièce jointe) pour présenter les propositions de budget pour 2024. S'ensuit un débat avec les membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance ce jour**
- **D'APPROUVER** le rapport d'orientation budgétaire 2024.
- **DE DIRE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, dans les conditions réglementaires, sera :
  - transmis à Monsieur le Préfet du Var,
  - mis à disposition du public sur le site internet du syndicat,
  - consultable directement au siège social du syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Le littoral régional de la Sainte-Baume  
\* syndicat mixte \*

Michel GROS